

# L'ACTI↑ON SOCI↑ALE

EN FAVEUR  
DES PERSONNELS

à l'Université d'Orléans



*enfants  
familles*



Que vous soyez titulaire ou contractuel de plus de 6 mois, vous pouvez bénéficier de prestations sociales interministérielles ou propres à l'université d'Orléans.

Les prestations sociales sont attribuées sous conditions de ressources, vous retrouverez toutes les informations utiles et conditions d'attribution dans les dossiers téléchargeables sur l'intranet de l'université **en suivant les onglets :**

> Ressources Humaines > Accompagnement social > Prestations d'Action Sociale

## LES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE À DISPOSITION DES PERSONNELS

Activités sportives  
et culturelles

Stage à activité unique

Études supérieures

Centre de loisirs  
sans hébergement  
ou mini-camp

Séjour dans des centres  
familiaux de vacances  
agréés et gîtes de France

Colonie de vacances  
ou centre de vacances  
avec hébergement

Séjour linguistique

Classe de découverte

Aides aux parents  
d'enfants en situation  
de handicap

## D'AUTRES AIDES EXISTENT ÉGALEMENT

Aide à l'installation

[www.aip-fonctionpublique.fr](http://www.aip-fonctionpublique.fr)

Tickets CESU  
garde d'enfants

[www.cesu-fonctionpublique.fr/](http://www.cesu-fonctionpublique.fr/)

Chèques vacances

[www.fonctionpublique-  
chequesvacances.fr/](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/)

**Les dossiers complétés sont à retourner par courrier interne ou postal à :**

Direction des Ressources Humaines - Service des Prestations sociales  
Bâtiment IRD - 5 rue du Carbone  
45100 Orléans

**CONTACT :** Stéphanie Billay

Chargée de l'Action Sociale et Correspondante Handicap auprès des personnels

02 38 49 45 00 / [drh.action.sociale@univ-orleans.fr](mailto:drh.action.sociale@univ-orleans.fr)